

# MONTCARET

## Som

- Cérémonie du 11 Novembre (p.1)
- Agenda-Associations (p.2-3)
- Notre école (p.3)
- Ça nous concerne (p.3-4)
- Travaux sur la commune (p.5)
- Etat civil (p 5)
- Culture (p 5-6)
- Zoom sur la commune (p.6-7)
- Santé environnement (p.8)

**Spécial Associations Montcaret.**



**Bulletin municipal – Edition N°03-2023**

*La commémoration du 105ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulée comme chaque année en présence du Conseil Municipal, de présidents d'associations, et d'habitants de la commune souhaitant honorer nos disparus de la Grande Guerre.*

*Nos jeunes étaient présents, nous les remercions ainsi que leurs familles, pour leur participation.*



*Le message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire, lu par Monsieur le Maire pour rendre hommage aux soldats morts pour la France est consultable sur le site de la commune : **MONTCARET.FR**.*

**L'équipe de rédaction :** Thierry LANSADE - Claude FEUILLET

Marie-Pierre POUGET – Françoise EYMARD - Marie-Catherine ROHOF

## Agenda



**Dimanche 05 novembre 2023** : Loto Association Ria Pita

**Samedi 11 novembre 2023** : 10h30 rassemblement devant la mairie, 11h cérémonie au monument aux morts et 12h apéritif offert par la mairie.

**Dimanche 12 novembre 2023** : 14h Marche pour le Téléthon cantonal – Concours de Belote amateur -Tombola -Ventes de pâtisseries –

**Vendredi 15 décembre 2023** : Arbre de Noël de l'APE du RPI Montcaret-Saint Seurin de Prats à la salle des fêtes de Montcaret.

**Samedi 16 décembre 2023** : Arbre de Noël de l'ASGM à la salle des fêtes de Montcaret.

**Samedi 03 Février 2024** : Loto de l'Association des parents d'élèves à la Salle des Fêtes de Montcaret.

**Dimanche 10 Mars 2024** : Repas des Aînés à la salle des fêtes de Montcaret.

**Dimanche 17 Mars 2024** : Loto du Secours Catholique à la Salle des fêtes de Montcaret.

**Samedi 23 Mars 2024** : Soirée de l'Association Adi Shakti (Yoga).

**Samedi 30 Mars 2024** : Chasse aux œufs dans le parc devant la Mairie.

**Samedi 30 Mars 2024** : Repas de l'Association de Chasse à la salle des fêtes de Montcaret.

A VENIR

## Les Associations

### CHEQUE SPORT :

Les conseillers départementaux de la Dordogne ont voté la création du « Chèque-sport Dordogne-Périgord ».

Cette aide exceptionnelle de 25 euros vise à permettre à tous les collégiens scolarisés en Dordogne ou jeunes âgés entre 11 et 16 ans domiciliés en Dordogne de prendre une licence dans un club de sport du département.

Cette année, il a été décidé de prolonger les délais pour déposer une demande jusqu'à la fin du mois de février 2024. Le dossier se dépose en ligne(<https://demarches.dordogne.fr>). Ce dispositif est valable pour tous les clubs affiliés à une fédération y compris pour le BIA.

### LE PASS SPORT :

En complément du dispositif départemental, les familles peuvent également demander à bénéficier d'un accompagnement de l'Etat pour l'inscription en club, avec une aide de 50€ par inscription. Attention, un critère d'éligibilité filtre l'accès à cette aide : Bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire. Le Lien ci-dessous : <https://pass.sports.gouv.fr/jeunes-et-familles/>

### GUID'ASSO24 :

Vous êtes une Association, une collectivité, une structure porteuse d'une mission de service public, GUID'ASSO 24 vous propose des services gratuits de proximité pour vous accompagner pour la réalisation de vos projets.

Pour prendre connaissance de la charte Guid'Asso vous pouvez consulter le site <https://dordogne.profession-sport-loisirs.fr/conseil-vie-associative/guidasso-24>

Vous pouvez également contacter le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports : [dSDen24-sdjes-vie-associative@ac-bordeaux.fr](mailto:dSDen24-sdjes-vie-associative@ac-bordeaux.fr)

Ou le service Profession Sport et Loisirs 24 [celine.rodier@profession-sport-loisirs.fr](mailto:celine.rodier@profession-sport-loisirs.fr)

La Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités peut également vous proposer des services. [www.fncof.com](http://www.fncof.com)

La FNCOF défend les organisateurs d'évènements ou les bénévoles auprès des pouvoirs publics, en les aidant à se plier aux impératifs administratifs et à faire face à l'augmentation du nombre de contraintes juridiques.

## Notre école

### RENTREE DES CLASSES :

Cette rentrée s'est à nouveau effectuée dans de bonnes conditions, avec l'ensemble des professeurs des écoles.

L'effectif total est de 83 élèves répartis comme suit :

Petite Section-Moyenne Section : 25 élèves avec M. Value.

Grande Section : 14 élèves avec M. Alcain.

CP-CE1 : 14 élèves avec Mme Leclerc.

CE1 : 13 élèves avec Mme Alcade.

CE2 : 17 élèves avec Mme Savourin.

Les professeurs des écoles CP-CE1 travaillent cette année sur l'école d'autrefois.



## Ça nous concerne

### DESIGNATION DES REFERENTS AU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORET

Le Conseil Municipal a désigné :

Claude CAPETTE – Sébastien PRIGENT et Jean Luc RABOISSON en qualité de référents au comité communal des feux de forêt.

### SUBVENTION PROJET PEDAGOGIQUE ECOLE DE ST SEURIN DE PRATS

Le Conseil Municipal a accepté d'attribuer une subvention de 400 € à la Coopérative scolaire de l'école de ST SEURIN DE PRATS pour financer une partie du voyage de découverte de la ville de Paris par les élèves de CM1 et CM2.

### SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE - SMDE24

Le rapport sur le prix et la qualité du service public 2022 est consultable en Mairie et sur le site [www.smde24.fr](http://www.smde24.fr)

Le RPQS de l'année 2022 précise que toutes les analyses faites sont conformes. Aucun branchement en plomb sur le réseau.

Le prix de l'eau pour 2023 : la part de la collectivité reste identique, la part du délégataire augmente de 3,96 %. Pour une consommation moyenne, le montant de la facture était de 339,84 € en 2022 et de 342,16 € en 2023.

### **Points sur les travaux du forage du Pinta.**

Trois opérations sont prévues : - la construction du réseau de transfert entre le forage du Pinta et la station du Jourget, - la réhabilitation de la section du Jourget avec la création d'un réservoir et la station de reprise. - l'équipement du forage du Pinta, le renouvellement de l'unité de déferrisation sur le site du Jourget et l'aménagement des abords des deux sites. Ces travaux s'effectueront en 2024 et 2025. Le coût des travaux est de 2 340 000 €.

**USTOM :** Les rapports sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets sont rédigés chaque année et font état des données de l'année écoulée.

Vous trouverez en Mairie et sur le site de l'USTOM le rapport de l'année 2022 approuvé par les élus. **Site de l'USTOM :** [www.ustom.fr](http://www.ustom.fr)

### **POUR INFORMATION Nouvelle loi sur les déchets à compter du 01 janvier 2024.**

#### **« AYONS DE BONS REFLEXES »**

Les ménages auront obligation de trier leurs déchets alimentaires et verts de jardin afin qu'ils soient valorisés en compostage.

Pour comprendre comment fonctionnera le tri vous pouvez d'ores et déjà consulter le mode

d'emploi proposé par l'agence de la transition écologique, (ADEME)  
De plus amples renseignements vous seront fournis dans les semaines à venir.

#### **ASSAINISSEMENT :**

Les rapports sur les prix, la qualité des services année 2022, les rapports des délégataires : Assainissement Collectif (ACO) et Assainissement non collectif (SPANC) approuvés par les élus, sont consultables en Mairie et sur le site de la communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson.

<https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr/conseils-communautaires.html>

<http://www.services.eaufrance.fr/>

**Tous les rapports sur les prix et la qualité des services sont consultables sur le site de commune : MONTCARET.FR onglet ACTUALITES**

#### **REVISIONS DES PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondations)**

Les services de l'Etat approfondissent actuellement leurs connaissances en lançant une étude portant sur la révision des PPRI pour 14 communes riveraines de la Dordogne. Les objectifs sont de connaître les phénomènes locaux d'inondation, de définir les actions en vue de protéger les personnes et les biens, sensibiliser et informer la population sur les risques et les moyens de se protéger. L'étude se déroule en association avec les collectivités territoriales et en concertation avec la population, les étapes sont les suivantes :

- définition des aléas (recherche sur les crues, topographie du terrain, cartographie des hauteurs d'eau)
- définition des enjeux (identification des enjeux existants et futurs), orientation des prescriptions, examens documents d'urbanisme,
- établissement du zonage par croisement des aléas et des enjeux.

**L'intégralité des délibérations du Conseil Municipal sont consultables sur le site MONTCARET.FR onglet : Mairie puis comptes rendus.**

## **Décisions de la communauté des communes**

L'intégralité des délibérations du Conseil Communautaire sont consultables sur le site [www.cdcmontaignemontravelgurson.fr](http://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr) onglets : **La CDC puis convocations et délibérations.**

## **Travaux sur la commune**

#### **BORNE INCENDIE**

Dans le cadre de la lutte contre les incendies, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'installer une borne incendie au lieudit « Le Maridat » qui n'est pas encore desservi. A cet effet, il a présenté trois devis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de retenir le devis de la Sté SUEZ pour un montant de 3 283,10 € TTC

#### **CONVENTION TOURNE à GAUCHE**

Le Conseil Municipal a approuvé la convention avec le Conseil Départemental de la Dordogne concernant le tourne à gauche qui sera réalisé sur le CD 936 par la communauté des communes Montaigne Montravel et Gurson en vue des travaux d'aménagement de la ZA Pré Chalustre sur la commune de Montcaret.

#### **ROUTE DU NODIN**

La réfection de la route du Nodin, financée par la communauté des communes a été effectuée par l'Entreprise EUROVIA à l'automne 2023.

## LOGEMENT COMMUNAUX

Les deux logements de la commune, à la suite du départ des locataires ont été entièrement nettoyés et rénovés pour la somme de 25403 €.

## VIDEO PROTECTION

Depuis le 07 décembre, la commune de Montcaret est équipée de caméras de vidéo protection comme prévu et expliqué lors des différentes délibérations du Conseil Municipal. Pour rappel, les lieux de pose des caméras ont été choisis et validés par la gendarmerie. Les autorisations de pose, d'utilisation et de visionnage ont été approuvées par les services de la Préfecture.

Les secteurs protégés sont le bourg : RD 936, ateliers municipaux, terrain de pétanque, salle des fêtes, mairie, terrains multi sports, église, musée et le stade.

Les incivilités générées par quelques concitoyens comme les dépôts sauvages d'ordures, les infractions à la sécurité routière, les dégradations, les vols...ont malheureusement nécessité cette dépense d'un montant de 48 000 euros. Nous aurions préféré investir dans d'autres équipements.

## Etat civil

### Ils se sont unis :

Denis BARBET et Virginie CASTETS  
Jean-Claude LAPEYRIE et Béatrice ABAT  
Mickaël, Jacque DELBROEUVÉ et Agnès GARDERES  
Clément, Simon LASSERRE et Ihame GUACHGUACH  
Romain BARSE et Audrey TEYSSOU

### Nous leur souhaitons la bienvenue :

Lyson, Ophélie, Jeanine LAMBERT  
Nohäm VERGNAUD

### Nous avons une pensée pour eux :

Alain, Marc COURTILLET  
Jean-Jaques PECOUT  
Elisabeth BIGOT née THIBAUT  
Marie GALTIER née BAGGIO

## Culture

### **LA BIBLIOTHEQUE DE MONTCARET**

Ouverture tous les jeudis de 15h à 18h30

(sauf période de vacances scolaires, un jeudi sur deux).



### **Sur Facebook Web radio à Montcaret**



75 Avenue du Périgord  
24230 MONTCARET  
Musiques, sports,  
débat, actualités.  
**Contact 0672687982**

## UN NOUVEL ATOUT TOURISTIQUE ET CULTUREL POUR MONTCARET

La rénovation de l'ancienne Poste en gîte touristique et de l'atelier pour recevoir des artistes en résidence sur Montcaret est en cours d'achèvement. Cet ensemble constitue un atout d'attractivité de plus pour la commune, projet mené à bien grâce à l'équipe municipale et au soutien financier de nombreuses institutions d'État et de l'Union Européenne.

Le gîte sera ouvert à la location touristique pendant la période estivale et les vacances scolaires.

L'animation culturelle sur la commune sera marquée, sur la saison 2024-2025, par la présence d'un artiste, un photographe, invité à résider dans l'atelier pendant 6 semaines par la commune de Montcaret en partenariat avec l'Agence Culturelle départementale Dordogne-Périgord.

Le photographe animera des ateliers qui s'adresseront aux élèves, collégiens ou habitants de la commune et du territoire. L'association AVRE24 (Arts Visuels RESidence 24) a été créée pour assurer le lien entre la commune, l'Agence et développer l'offre culturelle sur Montcaret.



### Zoom sur la commune

#### **RESULTAT DU RECENSEMENT DE LA POPULATION de 2022**

La population légale de la commune de MONTCARET en vigueur au 1er Janvier 2023 est de 1472 habitants.

#### **ELECTIONS EUROPEENNES**

Les ELECTIONS EUROPEENNES auront lieu le 09 Juin 2024. Les nouveaux habitants pourront se faire inscrire sur les listes électorales jusqu'au 03 Mai 2024.

#### **TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE**

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

	Week-end	Chauffage	Cauton ménage	Cauton dégradations
Montcarétois(e)	300 €	Inclus	200 €	1000 €
Hors Commune	450 €	Inclus	200 €	1000 €
Association de Montcaret	Gratuit	70 € (week-end)	200 €	1000 €
Association de Montcaret	Gratuit	35 € (1 jour)	200 €	1000 €
Association hors Montcaret	280 €	Inclus	200 €	1000 €
Location table à l'unité	2,00 €	////	////	1000 €
Location chaise à l'unité	0,50 €	////	////	1000 €
Bal à but lucratif	280 €	///	200 €	1000 €

ASSOCIATIONS DE MONTCARET UTILISANT LA SALLE DE FACON HEBDOMADAIRE	
1 fois par semaine	120,00 € par an
2 fois par semaine	240,00 € par an
3 fois par semaine	360,00 € par an

Toute utilisation en fin de semaine, du vendredi 19 heures au dimanche soir, fera l'objet d'une facturation de chauffage quel que soit l'activité pratiquée.

#### **CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS NON IDENTIFIES**

Face au nombre croissant de chats non identifiés sur la Commune, le centre animalier de Floirac (SACPA) nous propose de passer une convention avec eux pour la prise en charge et la gestion de colonies de chats libres. Ces campagnes de capture, stérilisation et identification des chats auront l'avantage de maintenir les colonies de chats sur un site, donc d'empêcher la recolonisation du dit site par d'autres chats et pas de développement grâce à la stérilisation. Tous les animaux capturés donneront lieu à une facturation de 145 € par chat capturé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 13 voix Contre et 1 voix Pour : décide de ne pas signer cette convention, vu que l'animal stérilisé sera ramené sur le lieu de capture.

## **PROJET AGRIVOLTAÏQUE DEPLACEMENT CHEMIN RURAL**

Dans le cadre du projet de centrale agrivoltaïque sur les terrains situés sur le territoire de notre Commune aux lieux-dits « Roudière, Parpaillau, Aux Vignes, Vignes du Bled et la Creymette Haute, Basse et Est, il s'avère que ce projet est traversé par un chemin rural dont la Commune est propriétaire. Ce chemin bien qu'il soit référencé sur le plan cadastral, n'a ni d'existence, ni d'usage réel sur le site.

Afin d'intégrer le chemin dans le projet, la Société AEDES ENERGIES propose au conseil :

- soit de modifier l'emprise actuelle pour déplacer à la charge de la Sté AEDES ENERGIES le chemin sur la partie la moins contraignante pour le projet
- soit de concéder un bail emphytéotique dont la durée correspondrait à la durée d'exploitation du parc agrivoltaïque. En contrepartie de cette mise à disposition la Commune percevra un loyer annuel et forfaitaire d'un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 1 abstention et 13 voix Pour, décide de modifier l'emprise actuelle du chemin et de le déplacer sur la partie la moins contraignante du projet afin que les propriétaires puissent accéder à leur parcelle.

Tous les frais seront à la charge des demandeurs.

## **POINT SUR LA SNCF**

### **Fermeture des passages à niveaux.**

La fermeture des passages à niveau n° 386 de l'Hirondelle et N° 388 du chemin des Seigles sera réalisée prochainement dès que la Communauté des Communes Montaigne Montravel et Gurson aura terminé la réalisation d'une nouvelle route le long de la voie ferrée. Les bornages des terrains sont en cours de réalisation.

### **Elargissement passage à niveau à proximité de l'Ecole**

Le Conseil Municipal a sollicité l'élargissement du passage à niveau pour permettre la réalisation d'un trottoir permettant aux piétons de traverser la voie ferrée en toute sécurité sans emprunter la chaussée.

Monsieur le Maire a contacté M. CATHUS conseiller Régional, à ce sujet, afin de faire avancer la date des travaux qui est reportée d'année en année.

A ce jour, l'emprise du passage à niveau a été modifiée, mais le trottoir n'a pas été suffisamment élargi.

### **Acquisition du terrain de la Pétanque**

Depuis de nombreuses années la commune loue à la SNCF le terrain situé à côté de la Salle des Fêtes sur lequel est installée la Pétanque.

Depuis 2020, le Conseil Municipal émet chaque année le souhait d'acquérir le terrain et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Après plusieurs années de silence et plusieurs relances, le secrétariat de Mairie a enfin reçu l'appel d'un agent nouvellement nommé qui semblait s'intéresser à notre commune.

Il semblerait que notre projet ne soit pas une priorité pour la SNCF. Le Conseil Municipal s'est de nouveau prononcé pour l'acquisition du terrain de la Pétanque.

Nous envisageons de rendre publiques les difficultés que nous rencontrons avec la SNCF dans la presse.

## **Santé et Environnement**

### **OCTOBRE ROSE**



Depuis deux ans, la Municipalité organise, une Marche Rose pour sensibiliser les femmes sur la nécessité du dépistage du cancer du sein. La Mairie s'illumine en

Rose pendant tout le mois d'Octobre.



Les dons récoltés, soit la somme de 164€, ont été reversés à la Ligue contre le Cancer Dordogne. A cette occasion l'Association des Amis de la couture et du tricot a confectionné des rubans roses en tissu ou en tricot accrochés dans différents lieux de la commune.



## **NOVEMBRE BLEU**

L'association des Amis de la couture et du tricot a également confectionné des rubans bleus avec une moustache pour sensibiliser les hommes sur la nécessité du dépistage du cancer de la prostate. La Mairie s'illumine en bleu pendant tout le mois de Novembre.

## **LE TELETHON**

Nous pouvons saluer les participants à la marche pour le téléthon, leur détermination et leur courage pour avoir parcouru un circuit d'environ 6 km sous la pluie.

Pour le concours de belote nous avons réussi à constituer seulement 2 équipes, les 3 parties ont bien été organisées, mais le manque de participants a gâché le concours.

L'après-midi s'est terminée autour de la buvette où étaient proposées des boissons chaudes et des pâtisseries puis par le tirage de la tombola, une dizaine de chanceux ont gagné des lots offerts par les commerçants et de généreux donateurs. (corbeilles de fleurs, vins, corbeille de fruits, lot d'épicerie, pâtisseries, bon d'achat de fleurs, panier de légumes, bons coiffure).

Considérant la faible participation des habitants de Montcaret, nous envisageons de nous regrouper avec une commune voisine.

**La somme de 10 257.69 € récoltée sur toutes les communes du canton a été remise à l'AFM (Association Française contre les Myopathies).**



## **NETTOYONS LA NATURE**

Le club de Judo de Montcaret a organisé avec les jeunes du club, le nettoyage de la nature route du Nodin en partenariat avec la Municipalité qui a fourni le matériel (gants, poubelles).

Très bonne initiative, qui pourrait être renouvelée tous les ans sur toute la commune.

Les jeunes qui souhaitent participer à l'opération « Nettoyons la Nature » peuvent se faire connaître à la Mairie.

## **VŒUX A LA POPULATION**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il ne souhaitait pas l'organisation d'une cérémonie pour les vœux.



***Jean-Thierry LANSADÉ, Maire de MONTCARET***

***et son Conseil Municipal***

***vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.***



**Mairie de MONTCARET de la commune**

**19 rue de la Villa Gallo-Romaine 24230 MONTCARET**

**Tél : 05.53.58.60.06**

**Horaires d'ouverture : Lundi Mardi Jeudi Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
et le Mercredi de 9h à 12h**

**Email : mairie-montcaret@wanadoo.fr**